

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

16 décembre 2023

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

18 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **25**

PROCURATION(S) **5**

VOTANTS **30**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEIZE DECEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, LEFEBVRE.

Était absent : M. THIERY

Avaient donné pouvoir : Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à M. AÏT BABA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, BOUTTIER, BARRY et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, DUPAIN, SVINH, HERNANDEZ, ZAPPIA.

Délibération N°12

JEUNESSE – DISPOSITIF « PASSE TON BAFA » - SIGNATURE d'UNE CONVENTION - AUTORISATION

M. Lahsaine AÏT BABA expose au Conseil municipal :

Si dans un premier temps le projet « Passe ton BAFA » a pour objectif d'offrir la possibilité aux lycéens d'obtenir une formation qualifiante et de découvrir ensuite le secteur de l'animation, il a aussi pour second objectif de faire contribuer ses bénéficiaires à la vie sociale et éducative du territoire.

Nous vous proposons, pour cette édition 2024, d'inscrire 10 jeunes Rolivalois dans cette dynamique ainsi que dans cette nouvelle forme d'engagement. Ce public cible sera âgé de 17 à 20 ans, habitera la Ville et fréquentera les lycées Marc Bloch, les Fontenelles ou Decretot ou bien encore le CFAIE de Val de Reuil.

Au-delà d'offrir, à la suite de la formation théorique qui se déroulera du 28 avril 2024 au 5 mai 2024 avec l'UFCV, une 1ère expérience professionnelle, il permettra à cette cohorte au travers de cet engagement citoyen de bénéficier d'un passeport du bénévolat réalisé au sein d'organisations associatives de notre territoire.

Reconnu comme expérience professionnelle par des structures telles que le Pôle Emploi, l'AFPA, L'Education Nationale, La Caisse des Dépôts et Consignations ou bien encore les entreprises friandes de ce type d'investissement, cette nouvelle possibilité est une véritable opportunité pour qui souhaite étoffer son CV d'activités bénévoles tournées vers autrui.

A l'issue de la sélection, les lauréats bénéficieront d'une aide financière de la Ville versée directement au centre de formation sélectionné, venant en complément de celle de la CAF en fonction des critères d'éligibilité.

Calendrier de mise en place du projet :

Novembre/ décembre 2023 :

- Travail avec les services concernés, création du dossier de candidature, validation auprès du directeur et des élus référents, validation en conseil Municipal du projet.

Décembre 2023/janvier 2024 :

- Création des outils de communication, mise en place du jury de sélection et mise en place d'un calendrier d'inscription et du jury de sélection, début des premières inscriptions.
- Dépôt des dossiers (cv et lettre de motivation) avant le 1er mars 2024 au sein du service EJE

Mars 2024 :

- Préparation des entretiens avec les jeunes / échanges
- Jury de sélection avec les élus avant le 22 mars
- Présentation à M. le Maire des candidats retenus

Avril 2024 :

- Communication aux candidats de la décision du jury
- Inscription et préparation des jeunes pour la formation BAFA.
- Signature de la charte d'engagement et remise du passeport du bénévolat.

A partir d'avril 2024 :

- Préfiguration du futur engagement citoyen auprès d'une association du territoire.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la présente convention ainsi que tous les documents relatifs à l'organisation de cette action.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET